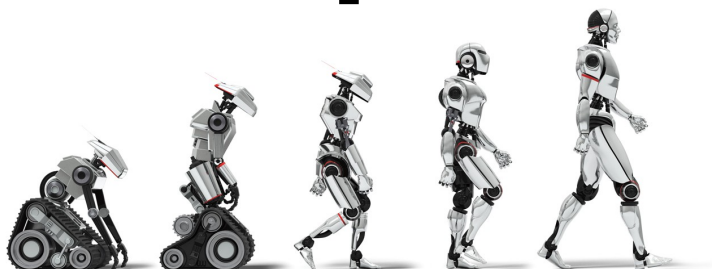




Montée en puissance ?



Introduction

A) Présents



1° « Haute » administration

Présidence : Ce GT est présidé par Monsieur Gil Lorenzo, sous-directeur D à la Direction Générale.

Autres représentants : M. Lorenzo est assisté de :

- M. Perry Menz, chef du SARC.
- M. Jean-Marc Bortolussi, adjoint au chef du SARC,
- M. Michel Marin, chef du bureau B2.



2° Syndicats

Les 5 organisations syndicales représentatives du personnel participaient : CGT, CFDT, SOLIDAIRES, SNCD-FO, UNSA.



B) Préalable

SNCD-FO (déclaration) :

Absence de régime indemnitaire (pour les « généralistes »... et les encadrants).

L'attente de « compensations » lors de la signature de l'accord d'accompagnement (par la CFDT, le SNCD-FO et l'UNSA) du Projet Stratégique Douanier (PSD) a été vaine.

Haute administration : Débats et interventions autour des thèmes évoqués :

M. Menz a rappelé que le S.A.R.C était constitué de 4 cellules :

- le groupe avant dédouanement,
- l'équipe protection des intérêts financiers,
- l'équipe protection du consommateur et de l'environnement,
- le groupe fiscalité.

Le service s'est constitué par des transferts. Par exemple, le groupe avant dédouanement, dont les agents proviennent de la Direction du Renseignement Douanier (DRD). Dans d'autres cas, les effectifs n'ont pas suivi.

Il a également précisé que l'activité du SARC consistait à produire des profils, et que l'échange était la clé de l'amélioration du fonctionnement de la chaîne de contrôle, dont les Cellules Régionales de Programmation des Contrôles¹ (CRPC) et chefs de Pôles d'Orientations des Contrôles (POC) sont les relais naturels.

Sur ce point, le problème des effectifs a été évoqué. Lorsqu'une piste d'investigation émanant du SARC n'est pas relayée au niveau de la Direction des Enquêtes Douanières (DED), l'alternative des Services Régionaux d'Enquêtes (SRE) est souvent difficile à envisager par manque d'enquêteurs.

¹ Le fait que, lors de ce GT, le chef du SARC n'ait aucunement parlé de CROC (cellule régionale d'orientation des contrôles) en dit long sur l'avenir de ces services. Pour la « haute » administration la perte de latitude des CROC en matière d'orientation est-elle donc déjà actée ?

I – L'exploration de données (le « datamining »).

Le chef du SARC a indiqué que la douane disposait d'énormément de données, verticales et transversales, parfois difficiles à croiser au niveau de l'humain, afin de détecter des anomalies.



A) Privatisation d'une mission sensible ?

a) Constat

Fin 2016, une infrastructure technique a été mise en place. Son architecture et sa réalisation ont été confiées à un prestataire privé (CAP GEMINI), l'équipement est hébergé par la Direction Nationale des Statistiques du Commerce Extérieur (DNSCE).

b) Réactions

Sollicitée sur le **montant** de la prestation, la « haute » administration n'a pas donné de réponse. Plusieurs voix syndicales se sont élevées pour évoquer les **risques** d'une telle opération, de par la sensibilité et la confidentialité des données, ainsi que les éventuels conflits d'intérêt.

c) Réponse

La « haute » administration a répondu qu'elle était vigilante sur ce point, que le prestataire travaillait dans des locaux, et sur des postes douaniers, et qu'il engageait sa responsabilité pénale en cas de divulgation, ou d'une utilisation détournée des données douanières. Elle a précisé également que l'outil, ainsi que tous les éléments ayant conduit à son élaboration appartiennent à la douane.



B) Bilan d'étape

a) Constat

Le premier bilan des travaux de « l'expert en données massives »², recruté début novembre 2018, s'avère décevant (SOLIDAIRES salue la transparence de l'administration sur ce point) :

- les résultats des travaux sur le rapport masse/valeur sont très moyens,
- au niveau de la détection de signaux faibles sur le fret express, les données sont de mauvaise qualité, et la fraude mise en évidence est de l'ordre de l'« épicerie ».
- au niveau de l'application BANACO, rien de nouveau n'a été détecté.

b) Décision

Au vu de ces résultats, il n'est pas envisagé de nouvelles dépenses auprès du prestataire.



C) L'exploration interne

a) Recrutement ? *Limité...*

L'exploitation de « l'exploration de données »³ en interne semble pour sa part plus concluante, et leçon est tirée que pour être opérant, le travail des « experts en données » / « data scientists » doit être corrélé à celui des analystes (à terme, le SARC envisage le recrutement de 3 experts en données).

b) Formation ? *Non...*

S'il n'est actuellement pas possible de trouver des *experts en données* au sein du giron douanier, SOLIDAIRES s'est interrogé sur les possibilités, à plus long terme, de former ou recruter des *experts en données* en interne. Il a été répondu par la « haute » administration que cette voie était difficilement envisageable.

c) Rémunération ? *Élevée...*

Interrogée sur la rémunération des *experts en données*, la « haute » administration a pu donner une réponse approximative, la situant *autour de l'IM 800, soit dans la moyenne de la profession* (de l'ordre de 40 à 50 000 euros annuels). L'équivalent de la rémunération brute d'un A⁺ (DSD) tout de même !?!

² La « haute » administration préfère, elle, employer l'expression anglaise « *data scientist* »... Par snobisme ? Par honte de la langue française, seule langue de la République et une des deux langues de travail de l'Organisation Mondiale des Douanes ?

³ Là encore, la « haute » administration française préfère quant à elle employer l'expression anglaise « *datamining* »...



II – Perspectives



A) Le positionnement du service

a) Présentation

Si l'intervention d'acteurs extérieurs n'a pas fourni de résultats très probants, le SARC se félicite en revanche des résultats obtenus en interne, au niveau de sa cellule « exploration de données » / « datamining ».

b) Notre réaction

Sans dénier au SARC une plus-value en matière de ciblage, SOLIDAIRES a cependant souligné qu'au niveau des directions pilotes (Le Havre, Paris, Roissy Fret et Strasbourg), **les services se trouvent globalement en situation de sous-effectif** criant par rapport au flux de marchandises. Et que de ce fait, on arrive logiquement à des résultats accrus, à partir du moment où davantage d'effectif traite ces flux.

SOLIDAIRES a également posé la question de l'application RMS⁴, dédiée au ciblage, qui avait été élaborée avec la sous-direction C.

Il nous a été répondu que cette application n'était pas en capacité d'évoluer pour répondre à l'ensemble des besoins, et qu'elle allait être refondue pour évoluer vers un outil de ciblage unique (l'exemple de PABLO⁵ a été cité, son utilisation à des fins de ciblage engendre des ralentissements).



B) L'attractivité du service

En marge des débats sur l'activité du SARC, a également été évoqué l'attractivité du service, et la nécessité de fidéliser les effectifs.

a) Pistes sur l'indemnitaire

Le bureau A1 nous a présenté un point de situation : un **projet d'extension de l'Allocation Complémentaire de Fonctions (ACF)** aux services à compétence nationale (SCN), sur la base d'un montant fixe, est actuellement en cours d'examen au niveau de la Cour des comptes⁶.

b) Notre réaction

SOLIDAIRES s'est **étonné de ne pas voir l'Unité Information Passagers (UIP)** figurer sur cette liste, estimant que ce service avait toute légitimité à bénéficier de la mesure, étant à compétence nationale, rattaché au comité technique de la direction générale, et placé auprès du Directeur Général par décret (n° 2014-1566 du 22 décembre 2014).

SOLIDAIRES été rejoint dans sa demande par plusieurs organisations syndicales (UNSA, SNCD-FO).



C) Les objectifs

Ils nous ont été présentés dans une optique qualitative.

Le SARC et la « haute » administration semblent conscients des difficultés liées au manque d'effectif dans les services de contrôle et d'enquête.

Il ressort des discussions, que le but n'est pas, de multiplier les sollicitations auprès des services, afin de satisfaire des indicateurs quantitatifs, mais bien d'apporter une plus-value à la Lutte Contre la Fraude (LCF), en permettant d'approfondir l'action douanière.

SOLIDAIRES a salué cette optique, considérant que les objectifs de la douane devaient être plus étroitement corrélés aux besoins des citoyens, à savoir, traiter les actes frauduleux selon un ordre de priorité correspondant à leur niveau de nuisibilité à la société.

Nous avons ajouté par ailleurs que la difficulté à définir un objectif était liée à la difficulté à évaluer l'ampleur d'un courant de fraude.

⁴ Sigle anglais signifiant *Risk Management System*, soit en français *Système de Gestion des Risques* – SGR).

⁵ Sigle signifiant Programme d'Apurement des Bordereaux par Lecture Optique de codes-barres.

⁶ L'arrêté du 2 mai 2002 prévoit l'attribution de l'allocation complémentaire de fonctions à « certains personnels de la direction générale des douanes et droits indirects ». Cette disposition nous paraît relativement injuste et inéquitable, vis à vis des collègues pouvant occuper des fonctions très comparables au sein d'autres services à compétence nationale.

■ ■ ■ D) Autres points

a) Communication

Nous avons également indiqué qu'une meilleure communication entre les équipes du SARC, et les divers acteurs de la chaîne d'enquête et de contrôle serait profitable à tous.

b) Long terme

Après sa phase de mise en place, le SARC envisage une montée en puissance au niveau de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI), mais également au niveau national et communautaire.

Pour conclure

Confrontée à la réalité, la « haute » administration semble enfin découvrir les conséquences de sa réforme du renseignement. Au cas d'espèce les carences de l'informatisation à outrance. En effet, en matière de ciblage, le SARC n'a pas apporté de plus-value tangible, ainsi que l'annonçaient les collègues fins connaisseurs de la matière.

Le but de la réforme est de remplacer l'humain par l'automate ? Pour que cela soit pleinement valable, il faut au moins 2 conditions essentielles :

- 1/ des données fiables et suffisamment précises,
- 2/ des analyses fines modélisées.

Ce qui nécessite :

- dans le cas 1/ au moins une amélioration de la réglementation communautaire, ainsi que des contrôles « aléatoires » réalisés par des effectifs (humains!) en nombre suffisant.
- dans le cas 2/ au moins un budget suffisamment important pour rendre la machine intelligente.

Soit dans les 2 cas des moyens.

Reste à savoir si la « haute » administration saura arbitrer en faveur de cette évidence « métier », plutôt qu'en faveur d'objectifs budgétaires... aveugles.

 **SOLIDAIRES** était représenté par **Olivier Jégou** et **Yannick Devergnas**. Pour plus de précisions, les contacter.



Syndicat SOLIDAIRES Douanes
93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : <http://solidaires-douanes.org>
courriel : contact@solidaires-douanes.org